



Les prestations de maladie de l'assurance-emploi

Employment Insurance Sickness Benefits



Qu'est-ce que les prestations de maladie de l'assurance-emploi?

- Un programme du gouvernement fédéral administré par Service Canada
- Une prestation offerte aux personnes qui ont versé des cotisations au programme et qui sont incapables de travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure
- Les prestations de maladie peuvent être versées pendant un maximum de 15 semaines

Êtes-vous admissible?

- Votre rémunération hebdomadaire normale a diminué de plus de 40 % en raison d'une maladie ou d'une blessure
- Vous avez accumulé 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines ou depuis votre dernière réclamation (période de référence)

Pour faire une demande

- Le délai de traitement actuel d'une demande est de 28 jours
- Soumettre une demande d'a.-e. en ligne ou en personne en allant à votre Centre Service Canada
- Vous devez soumettre un certificat médical pour confirmer la durée de votre incapacité de travailler
- Vous devriez faire votre demande aussitôt que vous cessez de travailler si vous voulez que les prestations commencent immédiatement
- Procurez-vous un formulaire de demande et un formulaire médical auprès de votre travailleur social ou recevez-les par la poste en appelant Service Canada au 1 800 206-7218
- Lorsque vous avez commencé à recevoir des prestations, pour continuer à recevoir vos chèques vous devez faire une déclaration par téléphone toutes les deux semaines pour indiquer si vous pouvez retourner au travail ou si vous êtes prêt à le faire
- Faites une demande même si vous recevez ou allez recevoir d'autres sommes d'argent ou une autre forme de financement
- Le taux de base servant au calcul des prestations s'établit à 55 % de votre rémunération moyenne assurable, jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Le maximum de la rémunération annuelle assurable est de 44 200 \$. Cela signifie que vous pouvez recevoir un montant maximal de 468 \$ par semaine.

Pour nous joindre

- Téléphone : 1 800 206-7218
- <http://www.servicecanada.gc.ca/eng/sc/ei/benefits/sickness.shtml>

Notes: _____

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre travailleur social.

Rédigé par : Sue Fardale	Mise à jour : 2011-03-01
Avertissement : Renseignements fournis uniquement à des fins éducatives. Consultez un professionnel de la santé qualifié pour des problèmes médicaux ou un traitement spécifiques. Toronto Rehab n'assume pas et décline toute responsabilité à l'égard de tiers pour toutes pertes ou dommages causés par des erreurs ou des omissions dans cette publication.	©2010 Toronto Rehab. Les documents peuvent être reproduits seulement à des fins non commerciales. www.spinalcordconnections.ca .
Remis à (nom) :	Remis le :

